



**APPEL URGENT**  
**Juillet 2022**

## Mexique

République fédérale  
Capitale: Mexico City  
Superficie : 1943,945 km<sup>2</sup>  
Population : 128, 9Mio  
Président : Andres Manuel  
Lopez Obrador (AMLO)

**Torture: oui**  
**Etat abolitionniste**

Le Mexique a ratifié le Pacte relatif aux droits civils et politiques et son protocole facultatif, et la Convention contre la torture de l'ONU

*Nous vous invitons à adresser une copie du modèle de lettre ci-joint aux autorités dont l'adresse se trouve sur la lettre.*  
Affranchir à 0,79€ pour la Belgique et à 1,45€ pour l'international.

Il y a 11 ans de cela, Erick Iván et Verónica Razo Casales étaient incarcérés sans procès, et condamnés sur base d'aveux arrachés sous la torture. Le 27 mai 2022, un Tribunal, qui a acquitté et libéré son frère Erick, a condamné Veronica à 25 ans d'emprisonnement. Une décennie après leur arrestation arbitraire, l'injustice se poursuit. Les Razo Casales doivent obtenir réparation après les années passées en détention pour des crimes qu'ils n'ont pas commis.

Le 8 juin 2011, Erick et Verónica étaient violemment arrêtés par des policiers fédéraux sans qu'un mandat d'arrêt ne leur soit présenté. Accusés sans preuve, ils sont sévèrement torturés dans l'objectif de leur arracher des aveux (coups, électrocution dans les parties génitales, violences sexuelles). Privés d'avocat, ils signeront une déposition dans laquelle ils se déclarent coupables de deux enlèvements crapuleux.

A la fin du mois de mai, l'institut fédéral du défenseur public a prononcé la décision ordonnant la libération d'Erick. Le 27 mai, le 8ème Tribunal pénal fédéral a en effet établi que les Razo ont été détenus arbitrairement et victimes de torture et reconnu les violences sexuelles dont Veronica a été victime. Le juge a admis que les preuves étaient insuffisantes pour inculper les accusés de crime organisé et de trois des quatre enlèvements dont ils ont été accusés. Mais si Erick a été libéré, sa sœur Verónica reste emprisonnée, bel et bien condamnée à 25 ans de prison pour le quatrième enlèvement, sur la base de témoignages peu crédibles, l'ayant identifiée comme la « responsable » de l'enlèvement.

La mère, les proches d'Erick et Veronica ont déposé des plaintes, saisi de nombreuses institutions pour demander leur libération, justice et réparation. Des organismes ont confirmé les violations subies par le frère et la sœur et demandé aux autorités de les libérer. Le groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies a qualifié la détention des Razo privation de liberté arbitraire violant le droit international.

Ravages de la « guerre contre le crime »

En décembre 2006, le président Felipe Calderón déclarait la guerre à la délinquance organisée. Sous prétexte de cette « guerre », les gouvernements successifs, les forces de l'ordre et l'appareil judiciaire ont favorisé des arrestations arbitraires et des condamnations massives en recourant aux

aveux extorqués sous la torture et aux preuves illicites. Au moins 60 000 morts, 26 000 victimes de disparition forcée, 250 000 déplacés internes et des milliers de torturés au cours de garde à vue et de détention. Certaines associations ont qualifié ces faits de crimes contre l'humanité.

Le président Amlo n'a pas changé la donne, malgré ses engagements. Souvent, les personnes subissent des violences, lors de leur arrestation, de leur transfert et des premières heures de détention. Souvent, des agents du ministère public couvrent des arrestations et des détentions arbitraires, torturent aussi, et fabriquent des preuves. Des juges, qui n'ordonnent pas d'enquête en cas d'allégation de torture, se font également complices, tout autant que des avocats commis d'office couvrent et taisent les atteintes aux droits de leurs clients.

### La torture, méthode d'enquête

Au Mexique, la police et la justice ont érigé une culture de l'aveu, qui se substitue à l'enquête effective, et pour établir la vérité, forcent des aveux presque systématiquement. En raison de la corruption et de la criminalité organisée, policiers et juges semblent peu enclins à retrouver les auteurs des infractions. Ainsi, des personnes innocentes se voient arbitrairement arrêtées, interrogées, torturées, sans autres preuves contre eux, que les aveux obtenus sous la torture.

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) mexicaine a enregistré une augmentation de 600 % des plaintes pour torture en dix ans. En avril 2014, le rapporteur spécial de l'ONU sur la torture a qualifié le recours à la torture d'« endémie inquiétante » au sein de « tous les corps de sécurité publique, policiers ou militaires ». Très souvent, les juges acceptent les confessions obtenues sous la torture, violant le droit des accusés à un procès équitable ainsi que l'interdiction, en droit international, d'invoquer une déclaration dont il est établi qu'elle a été obtenue par la torture comme un élément de preuve dans une procédure.

Début février 2022, un de leurs bourreaux à la police fédérale de Mexico, Porfirio Javier Sánchez, chef de la Sécurité de l'État d'Aguascalientes, a été arrêté pour torture et fabrication de fausses preuves, au terme d'une enquête ouverte en 2016, notamment pour son implication alléguée dans les actes de tortures à l'encontre de Erick et Verónica. C'est un premier pas vers la lutte contre l'impunité. Davantage doit être accompli.

(ACAT France)